



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 13 mai 2024, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

Monsieur Yves Leduc	poste no 1
Madame Marie-Claude Bélanger	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Raynald Stockless	poste no 5
Madame Annie Chevalier	poste no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1 **RÉSOLUTION 2024-05-114**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19h01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2024-05-115**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour modifié, à savoir :

Retrait du point 6.4 Achat d'une parcelle de terrain adjacent au stationnement municipal

Ajout du point 7.5 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport annuel 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2024
Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

6. Administration et ressources humaines

- 6.1. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2024
- 6.2. Avis de motion et dépôt du règlement numéro 2024-558 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la Bibliothèque Yves Meilleur de L'Ascension
- 6.3. Nomination de madame Kim Hut, à titre de directrice générale adjointe
- 6.4. Achat d'une parcelle de terrain adjacent au stationnement municipal *retiré*

7. Sécurité publique

- 7.1. Autorisation de paiement et décompte no. 7 à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet – agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
- 7.2. Démission de Daniel Parisien à titre d'officier lieutenant au service de sécurité incendie;
- 7.3. Nomination de monsieur David Lavigne à titre de responsable de la mise à jour de la planification des mesures d'urgence;
- 7.4. Adoption du programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention du service de sécurité incendie;
- 7.5. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – rapport annuel 2023 *ajout*

8. Travaux publics et hygiène du milieu

- 8.1. Convention d'aide financière programme d'aide à la voirie locale, volet double vocation – autorisation de signature
- 8.2. Convention d'aide financière volet entretien du programme d'aide à la voirie locale – autorisation de signature
- 8.3. Offre de service de Équipe Laurence, Ingénieurs Conseils, pour l'actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussée
- 8.4. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA)
- 8.5. Achat d'un camion 10 roues de marque Freightliner 114 SD 2016 pour le service des travaux publics
- 8.6. Entente intermunicipale visant le prêt de biens et la location en partenariat d'équipement pour les services des travaux publics

9. Urbanisme, environnement et patrimoine

- 9.1. Avis de motion – règlement numéro 2024-559 amendant le règlement 2000-348 relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logements accessoires
- 9.2. Adoption du projet de règlement numéro 2024-559 amendant le



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

règlement 2000-348 relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logements accessoires

9.3. Adoption du protocole d'investissement dans l'actif financier de la Régie de la Collecte Environnementale de la Rouge (RCER)

9.4. Appui financier pour la restauration de l'Église, bâtiment patrimonial

10. Loisirs, culture et vie communautaire

10.1. Embauche de personnel du camp de jour

10.2. Embauche de la coordonnatrice du camp de jour

10.3. Autoriser la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière pour le programme d'infrastructures municipales pour les aînés « PRIMA »

11. Correspondance

12. Période de questions

13. Levée de la séance

3

RÉSOLUTION 2024-05-116

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4

INFORMATION AUX CITOYENS

4.1 Maire

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

6.1

RÉSOLUTION 2024-05-117

APPROBATION DE PAIEMENTS DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2024

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois d'avril 2024, au montant de 302 431,21 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

6.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-558 ÉTABLISSANT LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE YVES MEILLEUR DE L'ASCENSION

Monsieur Raynald Stockless donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 2024-558 établissant les règles de fonctionnement et les conditions d'utilisation de la Bibliothèque Yves Meilleur de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER.ÈRES

**6.3 RÉOLUTION 2024-05-118
NOMINATION DE MADAME KIM HUT À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE et GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de nommer madame Kim Hut au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à compter du 13 mai 2024 et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer le contrat de travail de madame Hut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**6.4 *RETIRÉ* RÉOLUTION 2024-05-
ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ADJACENT AU
STATIONNEMENT MUNICIPAL**

**7.1 RÉOLUTION 2024-05-119
AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 7 À
L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION POUR
LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET
RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE**

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no. 7 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GBA Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'approuver le décompte no. 7 et d'autoriser le paiement à Groupe Laverdure Construction au montant de 423 268,60 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

7.2 **RÉSOLUTION 2024-05-120**
DÉMISSION DE MONSIEUR DANIEL PARISIEN, À TITRE
D'OFFICIER LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter la démission de monsieur Daniel Parisien à titre d'officier lieutenant au service de sécurité incendie en date du 10 avril 2024. Monsieur Parisien demeurera pompier à temps partiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.3 **RÉSOLUTION 2024-05-121**
NOMINATION DE MONSIEUR DAVID LAVIGNE À TITRE DE
RESPONSABLE DE LA MISE À JOUR ET DE LA PLANIFICATION
DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT le besoin et l'obligation de la Municipalité d'avoir un plan de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la dernière mise à jour du plan des mesures d'urgence pour la Municipalité de l'Ascension date de 2014;

CONSIDÉRANT les compétences et les connaissances du territoire de la Municipalité de L'Ascension de monsieur David Lavigne en tant que directeur de la sécurité et du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter la nomination de monsieur David Lavigne, en tant que responsable de la mise à jour et de la planification des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

7.4 **RÉSOLUTION 2024-05-122**
ADOPTION DU PROGRAMME DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUE
POUR LES SECTEURS PRÉSENTANT UNE OU DES LACUNES AU
NIVEAU DE L'INTERVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE

CONSIDÉRANT l'étendue de notre territoire et les défis pour le service de sécurité incendie de réduire au maximum les impacts lors des sinistres;

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie a présenté un programme de prévention spécifique pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l'intervention du service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter ledit programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

7.5 AJOUT

RÉSOLUTION 2024-05-123 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2023

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2023 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de L'Ascension en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que le rapport d'activités 2023, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.1

RÉSOLUTION 2024-05-124 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET DOUBLE VOCATION – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), la ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale, approuvé par la décision du Conseil du trésor du 18 juillet 2023, a comme objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que le Programme comporte un volet Double vocation, qui vise à maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant également une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières;

CONSIDÉRANT que le projet de la Municipalité a été retenu sous ce volet et que la Ministre accepte de verser à la Municipalité une aide financière de 10 950\$ pour lui permettre de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer la convention d'aide financière dans le cadre programme d'aide à la voirie locale, Volet Double vocation, pour et au nom de la Municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2024-05-125
CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE VOLET ENTRETIEN DU
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – AUTORISATION
DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 4 de la *Loi sur les transports* (RLRQ, c. T-12), le ministre peut accorder des subventions pour fins de transport;

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide à la voirie locale, approuvé par la décision du Conseil du trésor du 9 février 2021, a pour objectif d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT que les modalités d'application 2021-2024 du volet Entretien, comprennent l'exigence d'allouer les 2/3 de l'aide financière à des travaux d'entretien d'été ou à des achats de machinerie et d'équipement s'y rapportant, et le reste à l'entretien préventif et palliatif des routes locales de niveaux 1 et 2, provenant de l'inventaire transmis à la Municipalité de l'Ascension, ainsi que les éléments de ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT que le projet d'entretien de l'ensemble des routes locales de niveau 1 et 2 dont la Municipalité de L'Ascension a compétence sur son territoire a été retenu sous ce Volet et que le ministre accepte de verser à la Municipalité une aide financière de 435 886 \$ pour lui permettre de réaliser son projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une convention d'aide financière afin de déterminer les obligations des parties;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la Convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), pour et au nom de la municipalité de L'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

8.3

RÉSOLUTION 2024-05-126
OFFRE DE SERVICE DE ÉQUIPE LAURENCE, INGÉNIEURS
CONSEILS, POUR L'ACTUALISATION DU PLAN D'INTERVENTION
POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE,
D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉE

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention actuellement en vigueur date de 2016;

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention est un outil nécessaire pour l'identification et la planification des travaux prioritaires devant être réalisés sur notre réseau;

CONSIDÉRANT que notre réseau d'égout ne comporte aucune inspection télévisée afin de lui attribuer une cote;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à des aides financières, tels que la programmation TECQ et le PRIMEAU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Équipe Laurence, Ingénieurs Conseils, pour l'actualisation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussée, au coût de 14 470 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.4

RÉSOLUTION 2024-05-127
ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION DES
ACTIFS EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférant et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu que



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

la Municipalité de L'Ascension s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux et transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 5 janvier 2025, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ERES)

**8.5 RÉSOLUTION 2024-05-128
ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES POUR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT les besoins du service des travaux publics d'avoir un camion 10 roues supplémentaire pour procéder efficacement à son déneigement et à tout autre type de travail des travaux publics;

CONSIDÉRANT une économie des dépenses d'opération et l'acquisition d'autonomie plus grande pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter l'achat d'un camion 10 roues de marque Freightliner 114SD, 2016 pour le service des travaux publics, au montant de 229 950 \$ taxes incluses. Les fonds seront pris à même le fonds de roulement et des surplus non-affectés des années précédentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**8.6 RÉSOLUTION 2024-05-129
ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LE PRÊT DE BIENS ET LA
LOCATION EN PARTENARIAT D'ÉQUIPEMENT POUR LES
SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Macaza et la municipalité de L'Ascension désirent procéder à une entente intermunicipale visant le prêt de biens et la location en partenariat d'équipement pour les services des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente avec la municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

**9.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-559 AMENDANT
LE RÈGLEMENT 2000-348 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE RÉVISER
LES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROJETS INTÉGRÉS
D'HABITATION ET AUX LOGEMENTS ACCESSOIRES**



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

Avis de motion est donné par madame Annie Chevalier qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement 2024-559 relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logements accessoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ERES)

9.2

**RÉSOLUTION 2024-05-130
ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
2024-559 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2000-348 RELATIF AU
ZONAGE AFIN DE RÉVISER LES DISPOSITIONS APPLICABLES
AUX PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATION ET AUX LOGEMENTS
ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ayant reçu copie du règlement au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 2024-559 amendant le règlement 2008-348 relatif au zonage afin de réviser les dispositions applicables aux projets intégrés d'habitation et aux logement accessoires, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

9.3

**RÉSOLUTION 2024-05-131
ADOPTION DU PROTOCOLE D'INVESTISSEMENT DANS L'ACTIF
FINANCIER DE LA RÉGIE DE LA COLLECTE
ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension est membre de la régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) depuis le mois de septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'elle bénéficie des services de la RCER depuis le 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Régie désire offrir la possibilité à la Municipalité d'avoir un niveau d'investissement financier équivalent à celui des autres municipalités membres de la RCER;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RCER accepte que cet investissement soit étalé dans le temps;

CONSIDÉRANT l'actif financier de la Régie à la fin de l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT le calcul d'investissement requis présenté par le directeur général et joint à la présente en annexe 1;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter que les parties signataires du protocole d'investissement conviennent de ce qui suit :



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

- 1) La Municipalité de L'Ascension s'engage financièrement à investir un montant total de 36 583 \$ dans l'actif financier de la Régie de Collecte Environnementale de la Rouge (RCER) au cours des années 2024, 2025, 2026 et 2027;
- 2) Les versements à faire et les montants à verser étant les suivants;
 - 1^{er} versement de 9 146 \$ le 1^{er} juillet 2024;
 - 2^e versement de 9 146 \$ le 1^{er} juillet 2025;
 - 3^e versement de 9 146 \$ le 1^{er} juillet 2026;
 - 4^e versement de 9 146 \$ le 1^{er} juillet 2027.
- 3) Compte tenu de son engagement à investir financièrement dans la RCER, le niveau d'investissement de la Municipalité sera considéré égal à toutes les autres municipalités membres au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

9.4

**RÉSOLUTION 2024-05-132
APPUI FINANCIER POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE,
BÂTIMENT PATRIMONIAL**

CONSIDÉRANT QUE l'Église de L'Ascension fait partie du patrimoine immobilier de la région des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux propriétaires ont déposé une demande au « programme d'aide financière à la restauration patrimoniale » de la MRCAL;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà donné son appui à la réalisation du projet mené par les propriétaires de l'Église en février dernier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficiera de la préservation d'un bien patrimonial culturel appartenant à l'histoire par la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de l'aide financière est conditionnelle à une contribution financière de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de contribuer financièrement, jusqu'à hauteur de 12 000 \$, à la réalisation de cette restauration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.1

**RÉSOLUTION 2024-05-133
EMBAUCHE DU PERSONNEL DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'embaucher mesdames Stacey Houle et Élianna Parent à titre d'animatrices et madame Ève Cousineau



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

à titre d'accompagnatrice au camp de jour 2024, et ce, pour une durée de huit (8) semaines, quarante (40) heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.2 **RÉSOLUTION 2024-05-134**
EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'embaucher madame Alexanne Cousineau-Gamache à titre de coordonnatrice au camp de jour 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

10.3 **RÉSOLUTION 2024-05-135**
AUTORISER LA COORDONNATRICE EN LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS « PRIMA »

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ascension a adopté une politique des aînés et un plan d'action « Municipalité amie des aînés (MADA) (résolution 2023-01-010);

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité d'avoir des infrastructures adaptées à sa population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière pour le programme d'infrastructures municipales pour les aînés « PRIMA »;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

11 **CORRESPONDANCE**



Séance ordinaire
du 13 mai 2024

Date	Expéditeur	Sujet
11 avril 2024	Ministre de la santé, Christian Dubé	Fermeture de l'urgence Hôpital de Rivière-Rouge
19 avril 2024	Zec Maison-de-Pierre Alain Houle, Président	Appui à la demande de cession de propriété du pont détonné

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

**13 RÉOLUTION 2024-05-136
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, maire de la Municipalité de L'Ascension, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard,
Maire